

## REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

[Français]

**M. Rondeau:** Monsieur le président, à 6 heures, j'étais à lire un article de la revue *Reader's Digest* du 1<sup>er</sup> janvier 1977, lequel traitait de la situation financière du Canada, et qui a trait à la motion qui a été présentée aujourd'hui par l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert). J'étais à parler du paragraphe 5 de cet article.

[Traduction]

Les intérêts sur la dette nationale qui atteignaient déjà 1.2 milliard en 1962 s'élevèrent à environ 4.6 milliards à la fin de l'année financière en cours, ce qui constituera la troisième dette fédérale en importance après la santé et le bien-être ainsi que le développement et l'assistance économiques. L'an dernier, le gouvernement garantissait 15.5 milliards en prêts et avances aux sociétés de la Couronne dont environ 7 milliards à la Société centrale d'hypothèques et de logement. Le gouvernement garantit également les prêts consentis par les banques à charte à certains groupes, notamment la Commission du blé, les agriculteurs, les pêcheurs et les étudiants.

Les dépenses fédérales ont augmenté plus rapidement depuis dix ans que l'économie privée qui doit les supporter. Tandis que le produit national brut triplait, les dépenses fédérales passaient de 10 milliards en 1967 à environ 41 milliards cette année. Environ 12.4 milliards étaient consacrés aux programmes sociaux durant la dernière année financière. Les dépenses au titre de la défense, cependant, n'atteignaient que 2.6 milliards, tandis que les dépenses gouvernementales au titre des activités associées aux ressources naturelles du Canada et au secteur primaire s'élevaient à 3.2 milliards. Les dépenses, aux termes du programme de bilinguisme du gouvernement, se sont chiffrées par 121 millions.

Sur chaque dollar de revenu national, les percepteurs fédéraux, provinciaux et municipaux prélèvent 42c. dont 22c. reviennent à Ottawa. Les recettes fiscales ont augmenté constamment depuis le milieu des années 50. Si elles se poursuivent à ce rythme, le gouvernement prélèvera sous peu plus de 50c. sur chaque dollar à titre d'impôts.

Les pouvoirs publics à tous les niveaux emploient 1.8 millions de personnes, y compris les enseignants et le personnel des forces armées, c'est-à-dire un membre sur cinq de l'effectif de la main-d'œuvre. C'est l'employeur le plus important au Canada qui consacre plus de 10 milliards aux salaires et aux traitements. Les fonctionnaires de l'État, exception faite des membres des forces armées, ont reçu environ 5 milliards en 1975, soit environ le triple de la somme de 1.7 milliards qu'ils gagnaient en 1965. Entre 1965 et 1975, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 72 p. 100. A ce rythme, un dollar épargné aujourd'hui ne vaudra que 6c. dans 50 ans.

[Français]

Monsieur le président, c'est un chiffre qui nous reverse, lorsqu'on songe que l'augmentation du coût de la vie, au cours des dix dernières années, a été de 72 p. 100. Si l'on tient compte, comme l'honorable ministre des Approvisionnements et Services (M. Goyer) cet après-midi nous l'a dit, du fait que notre production nationale se chiffre à environ 175 milliards de dollars, et si l'on tient compte de ce que le *Reader's Digest* vient de nous apprendre, cela veut dire que si on enlève l'inflation de notre production nationale, les 175 milliards de dollars de production nationale brute pour l'année 1976 équivaldront à environ 55 milliards de dollars de production nationale brute en dollars constants de 1965.

● (2010)

Cela veut dire que la production nationale en dollars constants ou en dollars réels n'a à peu près pas augmenté au cours des dix dernières années. On peut citer des chiffres de la production nationale comme étant d'environ 175 milliards de dollars, mais lorsqu'on tient compte du facteur du coût de la vie, nous pouvons dire que la production n'a pas augmenté depuis les dix dernières années. Par contre, en 1867, lors de la Confédération, la dette nationale du Canada était de \$93,046,051; en 1900, cette dette passait à 346 millions, et 50 années après la Confédération la dette atteignait 3 milliards pour

## Dette gouvernementale

passer, dix ans plus tard, en 1943, à 9 milliards 228 millions de dollars; en 1955, elle atteignait 17 milliards 952 millions. En 1967, les dépenses publiques, à tous les échelons, sont passées en 1974 de 21.8 milliards à 55 milliards, soit une augmentation annuelle moyenne de 14 p. 100; elle représentait 32.9 p. 100 du produit national brut en 1967 et 39.1 p. 100 en 1974.

Monsieur le président, cette hausse marquée indique sans aucun doute la tendance continue des gouvernements à s'approprier une plus grande partie des bénéfices économiques du pays.

En définitive, monsieur le président, à peine 100 ans après la Confédération, la dette fédérale du Canada a subi une augmentation de près de 60,000 p. 100. J'admets, monsieur le président, que depuis la Confédération la population canadienne s'est multipliée par six, mais au cours de la même période la dette gouvernementale a augmenté de presque 600 fois. A cause de cela, chaque jour, la population du Canada paie environ 10 millions en taxes, simplement pour payer les intérêts sur la dette nationale.

Dix millions par jour, cela représente combien de ponts, combien d'hôpitaux, combien d'écoles, combien de services publics qui ne sont pas donnés à la population canadienne? Dix millions par jour pour enrichir les financiers pendant que les contribuables canadiens attendent toujours les services auxquels ils ont droit, et qu'ils ont payés par les taxes et les impôts. Il n'y a aucun doute, monsieur le président, que les gouvernements, qui ont laissé la dette publique augmenter sans contrôle, sont responsables du gaspillage éhonté de 10 millions par jour versés en intérêts sur la dette publique. Au lieu de cela, cet argent devrait servir les besoins des Canadiens et non enrichir les financiers.

Monsieur le président, il y a quelques années, plus précisément au cours du mois de mai 1934, devant le comité des banques, de l'industrie et du commerce, quelques mois avant que l'on procède à la création de la Banque du Canada par la loi 19, nous procédions en comité à l'étude de la création de cette future banque éventuelle, et il y a eu à ce moment-là un député libéral de la Colombie-Britannique, qui plus tard devint député libéral en cette Chambre en 1935 et un peu plus tard sénateur, et si l'on se réfère aux pages 500 à 800 au rapport de ce comité, nous pouvons nous rendre compte que ce député libéral a dit des choses au comité qui sont extrêmement importantes et intéressantes et encore d'actualité en 1976-1977. Je veux parler de l'honorable G. G. McGeer, avocat de Vancouver, membre de l'Assemblée nationale de Vancouver Burrard, qui témoignait le 1<sup>er</sup> mai 1934, et qui disait ceci, comme en fait foi la page 503, et qui va absolument dans l'esprit de la motion d'aujourd'hui, et je cite:

Il n'y a aucune raison, dans notre système, pour que les banques mercantiles ne continuent pas à faire ce qu'elles ont fait jusqu'ici, c'est-à-dire servir les intérêts privés. Mais quand il s'agit de permettre à un banquier privé de s'emparer du crédit public et de l'administrer à son profit comme un monopole, il est temps que tous les hommes publics s'en occupent, car dans le système sous lequel nous vivons actuellement, nous louons le crédit public de la nation à un groupe de financiers qui l'administrent dans deux buts, d'abord l'intérêt privé du monopole, et ensuite le maintien du pouvoir d'achat du consommateur et le soutien de la capacité de payer du contribuable, mais ce dernier a été malheureusement fort négligé. Si négligé en fait, que d'un bout à l'autre du Dominion, . . .

. . . et c'était pendant le temps de la crise, . . .

. . . la banqueroute municipale, provinciale et nationale est partout apparente, le système social est complètement désorganisé.